

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 Octobre 2023

L' an 2023 et le 20 Octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de MAROIS Isabelle Maire

Présents : Mme MAROIS Isabelle, Maire, Mmes : BOURGOIN Chantal, GALERNE Sylvie, VANNIER Annick, MM : BEAUVALET Jean-Philippe, BOULANGER Jean-Claude, DETROIT Daniel, DUFOUR Jean-Michel, PATY Gérard

Excusées : Mmes : TUPENOT Marie Astride, VINCENOT Béatrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 16/10/2023 **Date d'affichage** : 16/10/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret le : 23/10/2023 et publication du : 23/10/2023

A été nommée secrétaire : Mme VANNIER Annick

Objet(s) des délibérations

- D_2023_021 Transfert de la compétence "infrastructure de recharge de véhicules électriques" au Département du Loiret en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la distribution d'électricité.

Les comptes rendus des conseils municipaux du 2 et 9 juin sont adoptés à l'unanimité.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

- D 2023 021 Transfert de la compétence "infrastructure de recharge de véhicules électriques" au Département du Loiret en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la distribution d'électricité.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1321-1, L.1321-2, L.2224-31 et L.2224-37 permettant le transfert de la compétence de création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires pour l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, de la commune à l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur son territoire,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.353-5 et R.353-5-1 à D.353-6-1,

Vu la délibération en date du 18 juin 1993 par laquelle le conseil municipal a constaté la qualité d'autorité concédante du Département du Loiret en matière d'organisation de la distribution d'électricité sur le territoire de la commune de BOUGY LEZ NEUVILLE,

Considérant que l'offre concernant les infrastructures de charge des véhicules électriques est inexistante, insuffisante ou inadéquate sur le territoire de la commune de BOUGY LEZ NEUVILLE,

Après en avoir délibéré , le Conseil municipal , à l'unanimité, **approuve** le transfert, au Département du Loiret, de la compétence « infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'achat

d'électricité nécessaire à l'alimentation de ces infrastructures de charge ; Ce transfert de compétence sera effectif à compter de l'adoption d'une délibération concordante par le Conseil départemental du Loiret.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

Zones de production d'énergies renouvelables:

Le Président de la République veut sortir la France des énergies fossiles. Aussi la stratégie s'appuie sur la sobriété et l'efficacité énergétique, la relance du nucléaire et le déploiement des énergies renouvelables. Ainsi les objectifs définis sont de diminuer la facture énergétique, réduire les émissions de gaz et lutter contre le dérèglement climatique.

Les élus de notre commune et de notre communauté de communes ont engagé une réflexion quant au déploiement envisageable sur notre territoire d'énergie renouvelable telle que éolienne, panneaux photovoltaïque, géothermie, méthaniseur....

La copie est à rendre à la préfecture du LOiret avant le 31/12/2023 - une concertation publique sera annoncée.

Aquisition et projets 2024:

un tour de table est fait pour recueillir les propositions de chacun quant aux projets à mener sur l'exercice 2024. Des priorités se définissent telles que:

acquisition d'un outil mécanise pour l'entretien des espaces publics

acquisition de mobilier urbain : bancs, jeux pour enfants, ...

travaux de voirie - virage rue du Bignon

travaux de refection - angle du mur du cimetiere

poursuivre le programme de défense incendie

M BEAUVALET fait part des pieces d'usure a remplacer sur le broyeur

Prestation de services

Notre prestataire en charge de l'entretien de nos espaces publics , M Noel VERBEKE fait valoir ses droits à la retraite des le 31.12.2023

SMORE M DETROIT nous fait part des travaux entrepris sur les cours d'eau de l'oeuf, la Rimarde et l'Essonne

SIRTOMRA le rapport d'activité du SIRTOMRA présente une bonne gestion. Il précise également que les controles vont s'accroître du fait du tri non attentionné des déchets à recycler de la poubelle jaune

Les travaux relatifs à l'éclairage public, le cimetiere, et la defense incendie vont débuter au mois de novembre.

Organisation des fêtes de fin d'année

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 23/10/2023

Le Maire
Isabelle MAROIS

Secrétaire de séance
Mme VANNIER Annick